



SCP DARRICAU-PECASTAING
Huissier de Justice Associé
4/6, Place Constantin Pecqueur
75018 PARIS

TELEPHONE : 01.42.57.05.60

Email : contact@etude-dp.fr
Site Web : <http://www.etude-dp.fr>

TELECOPIE : 01.42.51.13.51

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE PREMIER MARS

À la requête du :

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DES PROFESSIONS DE SANTE PARIS (CMPS PARIS), société coopérative au capital variable et à responsabilité statutairement limitée, dont le siège est à Paris 9^{ème}, 10, rue Caumartin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 440 844 967, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat Maître Jean-François CRESPIY, Avocat au Barreau de Paris, demeurant 13, avenue de l'Opéra 75001 PARIS,

Agissant en vertu :

- Des grosses en due forme exécutoire de deux arrêts rendus les 12 décembre 2013 et 3 avril 2014 par la Cour d'Appel de Paris (Pôle 5 Chambre 6, RG n° 12/09104), condamnant Monsieur Maurine FHIMA et Madame Joëlle JOURO épouse FHIMA, solidairement à payer à la CMPS PARIS, la somme de 953.037,21 euros, outre les intérêts conventionnels et l'assurance vie et la somme de 2.500 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile, garanties par une hypothèque définitive ayant effet jusqu'au 21/06/2014, publiée au Service de la Publicité Foncière de Paris 11, sous le numéro V n° 1216,
- De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Pascal DUFOUR, Notaire à PARIS, le 2 janvier 2008 contenant prêt par CMPS PARIS à la Société dénommée Pharmacie Aulnay 2, de la somme de 350.000 euros et cautionnement solidaire par Monsieur et Madame FHIMA pour le paiement de toutes sommes dues à ladite Banque d'une hauteur de 420.000 euros e affectation hypothécaire de l'immeuble sis à Paris 19^{ème}, 47, avenue Mathurin Moreau,
- D'un commandement afin de saisie immobilière délivré le 15 décembre 2017 par exploit de mon ministère à Monsieur Maurice FHIMA et Madame Joëlle JOURNO épouse FHIMA, demeurant 47, avenue Mathurin Moreau – 75019 PARIS,
- de l'article R 322-1 du Code de Procédure Civile d'Exécution,

Je soussignée, Hélène PECASTAING, Huissier de Justice Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de Paris, associée de la SCP DARRICAU-PECASTAING, 4, place Constantin Pecqueur 75018 Paris,

Me suis rendue ce jour, dans un immeuble sis à PARIS (75019), 47, avenue Mathurin Moreau, à l'effet de procéder à la description des biens

et droits immobiliers appartenant à Monsieur et Madame FHIMA et dont la vente aux enchères est poursuivies devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, à savoir :

- le lot numéro 13 de l'état descriptif de division: dans le bâtiment A, escalier B, au deuxième étage par l'avenue Mathurin Moreau et les jardins, par l'escalier de service porte face dans le dégagement, un appartement,
Et les 1609/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- lot numéro 260 de l'état descriptif de division :
Une cave portant le numéro 38, bâtiment D, escalier A1 et B1, au deuxième sous-sol,
Et les 17/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- lot numéro 321 de l'état descriptif de division :
Un box double n° 61-62, bâtiment D, escalier A1 et B1 au troisième sous-sol.
Et les 180/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Où étant ce jour, à 140 h 00, assistée de Monsieur Madalena, Diagnostiqueur de la Société AS DIAGNOSTICS.

Bâtiment sur rue, au deuxième étage, porte gauche en sortant de l'ascenseur ;

Etant ici précisé qu'un rendez-vous a été préalablement pris avec Monsieur Maurice FHIMA, propriétaire et occupant des lieux.

Après avoir frappé à la porte d'entrée, un homme ouvre celle-ci.

Nous lui déclinons nos noms, qualités et je lui présente ma carte professionnelle.

Il me déclare être Monsieur FHIMA et nous invite à pénétrer dans les lieux afin dresser la description prévue ce jour.

Il nous précise que cet appartement constitue sa résidence principale.

Sous sa conduite, j'ai visité les lieux ainsi distribués.

L'entrée :

On y accède par une porte équipée d'un système de sécurité 5 points en parfait état.

Cette porte ouvre sur un espace dont le sol est recouvert de parquet flottant.

Les murs, plafond et boiseries recouverts d'une peinture de couleur claire sont en parfait état.

Cette entrée ouvre directement sur :

Le salon :

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en parfait état.

Les murs, plafond et boiseries recouverts d'une peinture de couleur claire sont en parfait état.

L'équipement comprend :

Un ensemble de placard de type KZ fermé de portes vitrées.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre coulissante en aluminium et une porte fenêtre ouvrant sur un balcon, sur la rue Mathurin Moreau.

La cuisine :

Ouverte sur le salon, le sol est recouvert de carrelage en parfait état.
Les murs, plafond et boiseries recouverts d'une peinture de couleur claire sont en parfait état.

L'équipement comprend :

Un ensemble de placards haut et bas, moderne, avec évier et électroménager ; l'ensemble en parfait état.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre coulissante en aluminium et une porte fenêtre ouvrant sur la rue Mathurin Moreau

Le dégagement :

On y accède depuis l'entrée par une porte en bois en parfait état.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en parfait état.
Les murs, plafond et boiseries recouverts d'une peinture de couleur claire sont en parfait état.

L'équipement comprend :

Un ensemble de placards, un dressing fermé d'une porte coulissante.

La chambre n° 1 :

On y accède par une porte en bois en parfait état.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en parfait état.
Les murs, plafond et boiseries recouverts d'une peinture de couleur claire sont en parfait état.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre à deux vantaux dont les huisseries sont en parfait état.

La chambre n° 2 :

On y accède par une porte en bois en parfait état.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en parfait état.

Les murs, plafond et boiserie recouverts d'une peinture de couleur claire sont en parfait état.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre à deux vantaux dont les huisseries sont en parfait état.

La douche :

On y accède par une porte en parfait état.

Le sol est constitué de carrelage, les murs sont également recouverts de faïence; l'ensemble est en parfait état.

L'équipement comprend :

- une cabine de douche carrelée en parfait état.

La salle de bains :

On y accède par une porte en parfait état.

Le sol est constitué de carrelage, les murs sont également recouverts de faïence; l'ensemble est en parfait état.

L'équipement comprend :

- une baignoire d'angle,
- un lavabo,
- une cuvette wc à l'anglaise avec abattant et chasse d'eau.

L'ensemble en parfait état.

L'installation électrique de cet appartement est en bon état.

Le double box :

Situé au troisième sous-sol, ce box en bon état est fermé par une porte basculante.

La cave :

Située au deuxième sous-sol, la porte est équipée d'un système de sécurité.

Conditions d'occupation :

Cet appartement est occupé par la Famille FHIMA.

Le dossier des diagnostics techniques dressé est annexé au présent procès-verbal de constat.

Syndic de copropriété :

Le Syndic de l'immeuble est le Cabinet Paul Gabet sis 35, rue Berger, 75001 PARIS, tél. 01.45.08.32.32.

Situation de l'immeuble :

L'appartement ci-dessus décrit se trouve dans un immeuble récent visiblement en bon état, situé dans le quartier des « Buttes Chaumont », quartier résidentiel du 19^{ème} arrondissement près de commerce de proximité et de transports publics.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-verbal de Description afin de servir et valoir ce que de droit.







